



Création de Capacités Institutionnelles
d'Intégration des Réfugiés dans
l'Enseignement Supérieur

TERMES DE REFERENCE

Evaluation externe du projet Ci-RES

Création de Capacités <institutionnelles d'Intégration des Réfugiés dans l'Enseignement Supérieur (Ci-RES)

1. Contexte

Ci-RES est un projet structurel national (région 3) qui répond aux priorités nationales algériennes pour la catégorie 2 sur "l'amélioration de la gestion et des actions au niveau des institutions de l'enseignement supérieur". Il touche à la thématique nationale "services de l'université" et ce à travers la création et/ou la reformulation des services des établissements universitaires algériens partenaires du projet (en particulier) et de l'ensemble des universités algériennes (en général) à travers l'implication du MESRS algérien qui permettra par son pouvoir décisionnel de garantir l'application des mesures proposées par le consortium Ci-RES au niveau des services universitaires nationales.

Le projet tente de proposer de nouveaux services universitaires à travers la création d'un bureau dédié à l'accompagnement et au suivi des réfugiés à travers la création d'un guide institutionnel et d'un règlement interne. Les membres du service de suivi des réfugiés seront affiliés au vice rectorat chargé des relations extérieures des universités algériennes et travaillera en étroite collaboration avec le service de liaison professionnelle de l'université.

Le projet permet de mettre en relief les difficultés d'intégration au niveau de chaque établissement supérieur algérien partenaire au niveau social, académique et professionnel et propose des solutions concrètes à travers, la formation, le service et les activités culturelles, sportives et professionnelles. Ces activités touchent les trois catégories principales de la communauté universitaire : 1 les réfugiés, 2. le personnel académique et 3. le personnel administratif.

Finalement, il propose des mesures opérationnelles à travers la création du bureau des affaires des réfugiés et le règlement interne.

Les domaines abordés :

- L'accès des personnes défavorisées
- L'intégration des réfugiés
- Equité

Permettent également de promouvoir les politiques horizontales de l'Union Européenne qui sont :

- Culture, éducation et jeunesse,
- Emploi et droits sociaux,





Création de Capacités Institutionnelles
d'Intégration des Réfugiés dans
l'Enseignement Supérieur

- Justice, Affaires intérieures et droits des citoyens, politiques transversales,
- Relations Extérieures et affaires étrangères

Ainsi, le projet promeut et favorise l'intégration régionale et la coopération entre les pays partenaires au moyen d'initiatives communes du partage de bonnes pratiques et de projet de coopération.

Objectifs spécifiques du projet :

- Le but principal du projet CI-RES est de créer des capacités institutionnelles pour l'intégration des réfugiés dans l'enseignement supérieur algérien. Pour ce faire, le projet Ci-RES est une expérience pilote qui propose le réaménagement de la structure organique et fonctionnelle des établissements de l'enseignement supérieur partenaires du projet afin de répondre aux problèmes actuels d'intégration effective des réfugiés au sein des établissements de l'enseignement supérieur. Le projet propose l'élaboration de mécanismes normatifs et institutionnels favorisant l'intégration de cette catégorie dans l'enseignement supérieur.
- Ce processus s'inscrit dans le but élargi de l'Union Européenne pour soutenir la modernisation, l'accessibilité et l'internationalisation du domaine de l'enseignement supérieur dans les pays partenaires éligibles.
- Face à la situation actuelle des réfugiés en Algérie, de leur statut et des mesures d'intégration dans le système éducatif en général et dans l'enseignement supérieur, en particulier, ce projet tente d'atteindre des objectifs spécifiques cités comme suit :
 - Renforcer les connaissances et les compétences du personnel académique et administratif pour une meilleure prise en charge des réfugiés à l'université ;
 - Elaborer des mesures d'insertion concrètes des personnes réfugiées souhaitant intégrer le système de l'enseignement supérieur algérien à travers une étude prospective des besoins et des difficultés des réfugiés sur tous les niveaux d'intégration ;
 - Réécrire et reformuler les règlements internes des EES partenaires à travers l'introduction de dispositions relatives au statut des réfugiés, leurs droits et leurs obligations pour mieux définir l'accès, l'organisation du parcours de formation et l'insertion des réfugiés dans la vie universitaire ;
 - Elaborer un dispositif d'accueil des réfugiés au sein des ESS partenaires à travers la création d'un bureau centralisé au niveau des vice rectorats chargés des relations extérieures ayant pour mission la prise en charge des réfugiés ainsi que des bureaux annexes, au niveau de chaque faculté, rattachés au vice doyen chargé des relations internationales de l'ensemble des universités partenaires.
 - Créer un comité chargé de l'accompagnement académique et professionnel des réfugiés durant leur parcours de formation.



- - Créer et réglementer les mesures institutionnelles pour la valorisation des diplômes et des compétences des réfugiés, à travers la reconnaissance des crédits, le système d'équivalences des diplômes, et des compétences scientifiques de ces derniers.
- - Renforcer la volonté gouvernementale en faveur des réfugiés à travers la participation du Ministère de l'Enseignement Supérieur Algérien dans l'insertion de ces mesures dans le dispositif réglementaire déjà existant ;
- - Favoriser l'accès à l'emploi des personnes réfugiées à travers la création d'un dispositif d'accompagnement des réfugiés vers l'emploi en mobilisant le service public de l'emploi et de l'employeur qui travaillera avec le centre des carrières de l'université et le bureau de liaison professionnelle ;
- - Aider à promouvoir la culture des réfugiés et le dialogue interculturel à travers le partenariat avec la société civile et la communauté locale par l'organisation d'activités culturelles et sportives

Les partenaires du projet :

- Université Mohamed Lamine Debaghine, Sétif 2 (coordinateur)
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
- Université Kasdi Merbah – Ouargla
- Université Abderrahmane Mira of Bejaia
- Université Mouloud Mammeri of Tizi Ouzou
- Université La Rioja (Espagne)
- Université La Corogne (Espagne)
- UNIMED
- Université de Bergame
- Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, France

Numéro du Projet : 610023-EPP-1-2019-1-DZ-EPPKA2-CBHE-SP

2. Objectifs et Principaux axes de l'évaluation

L'objectif de l'évaluation externe est d'évaluer les progrès et les succès des activités des différents WP par rapport aux indicateurs du projet et de proposer des actions pour améliorer l'efficacité globale des résultats. L'évaluateur/expert analysera et interprétera les données sur le projet afin d'identifier l'accomplissement des résultats et les points faibles, documentera dans des rapports le statut du projet et formulera des recommandations.

L'évaluation externe portera sur les éléments suivants :

- Performance du partenariat ;
- Atteinte des objectifs fixés ;
- Identification, **mesure préventive et mesure corrective** des risques ;
- Efficacité et impact des activités ;
- L'impact du projet au niveau national ;

L'expert externe sera responsable de :

- la définition des indicateurs de qualité pour chaque élément ci-dessus et des procédures de suivi ;
- la conception et la soumission de questionnaires et de grilles les réunions plénières de projet et la gestion globale ;
- la collecte de données et leur analyse
- **La définition d'un processus d'appréciation des risques**
- la coopération avec le Comité interne de la qualité et l'intégration des résultats ;
- l'élaboration des rapports d'évaluation, incluant des recommandations, selon un planning fixé par le comité qualité.

Des rapports sont générés pour indiquer l'état d'avancement du projet et proposer des recommandations. Sur la base d'une approche participative, les résultats de l'évaluation seront partagés et discutés au sein du comité de pilotage du projet lors de ses réunions.

L'objectif de l'évaluation externe est de s'assurer que la mise en œuvre du projet est réalisée de manière adéquate et précise. Il s'agit d'identifier les procédures, les critères et les outils pour le suivi de la mise en œuvre du projet. L'évaluation portera également sur l'état d'avancement du projet, la gestion des problèmes, l'atteinte des objectifs, et l'évaluation des résultats par rapport aux activités prévues.

3. Contenu de l'évaluation et livrables

Livrables	Date de soumission
<p>Plan de qualité et d'évaluation Au début de ses activités, l'évaluateur externe fournira un document portant sur le Plan de gestion de la qualité du projet. Il s'agit d'un document présentant la stratégie à adopter pour la gestion de la qualité et de l'évaluation, les outils et le calendrier des activités d'évaluation et une liste d'indicateurs pour évaluer les activités de gestion, la méthodologie, les contenus et les résultats du projet.</p>	1 mois après la sélection de l'évaluateur
<p>Rapport d'évaluation à mi-parcours Le rapport d'évaluation à mi-parcours montre les résultats du processus du projet et évalue la qualité du travail depuis le démarrage du projet. Le document présente une évaluation quantitative et qualitative du projet et comprend des appréciations et des recommandations et des mesures correctives à apporter.</p>	L'évaluateur externe est tenu de produire un rapport d'évaluation à mi-parcours du projet : M18
<p>Rapport final d'évaluation - Le rapport d'évaluation final présente les résultats finaux des activités du projet et l'impact qu'elles ont sur les groupes cibles. Le document présente une évaluation de la gestion qualité du projet dans sa globalité.</p>	L'évaluateur externe est tenu de produire le rapport final d'évaluation : M36

4. Participation aux réunions

Le contractant devra participer à des réunions afin d'établir un contact direct avec les participants et pouvoir assurer la qualité de son évaluation.

Les frais de voyage et de séjour seront inclus dans le budget prévu par ce contrat, aucun supplément ne sera fourni pour les coûts de déplacement et de séjour. Le contractant peut décider de gérer directement l'organisation de ses déplacements ou la déléguer à l'Université Sétif 2, tout en considérant que dans ce deuxième cas, les coûts seront déduits du budget.

Raison du voyage	Lieu et date
Participation à la réunion de clôture de ma phase 1	La Rioja – 28-29 Mai 2020 (à Confirmer)
Participation à au moins un des ateliers locaux qu'auront lieu en Algérie	Tizi Ouzou ou Ouargla
Participation aux activités culturelles et sportives	Sétif
Participation à d'autres réunions	A déterminer

5. Durée du contrat

- Date de début de la mission : dès sélection
- Date de fin de la mission : 14 janvier 2023 ou à la fin du projet (dans le cas d'une extension du projet)

6. Procédure de candidature

Les offres devraient inclure obligatoirement :

- Un CV de l'expert ainsi que les membres du personnel de soutien qui participeront directement aux activités d'évaluation ;
- Des pièces justificatives appuyant le CV du candidat : expérience/ compétence professionnelle / expertise, etc. (ex : Diplômes, certificats, attestations, etc.).
- Déclaration de disponibilité pour toute la période du projet ;
- Projets de référence ;
- Une note conceptuelle avec un projet de méthodologie proposée pour l'évaluation (2 pages maximum).

La maîtrise de la langue française est exigée. Les propositions doivent être rédigées en français. Tout dossier incomplet ne se sera pas évalué.

Pour des raisons de neutralité, le candidat ne pourra pas appartenir à une des universités membres du projet.

7. Critères de sélection

Les candidats doivent répondre aux conditions suivantes :

- Un diplôme de l'enseignement supérieur ;
- Avoir des connaissances approfondies du système d'enseignement supérieur ;
- Avoir des connaissances de TIC ;
- Avoir déjà participé à des évaluations externes ;
- Avoir contribué préalablement à une ou à des études sur la question des réfugiés et de leur intégration dans l'enseignement supérieur ;
- Avoir une maîtrise parfaite de la langue française (niveau équivalent à B2 ou à C1) ; (niveau équivalent à C1 ou à C2) ; (plutôt C1 puisque la personne est "un expert", qu'il doit analyser des données et produire des documents spécialisés ainsi que des rapports)
- Avoir des connaissances en langues arabe (souhaitable)

Les critères pour la sélection des candidatures sont :

- Exposé de la problématique et compréhension du sujet
- Clarté et pertinence de la note conceptuelle sur la méthodologie de l'évaluation du projet : 20%
- Connaissances approfondies du fonctionnement des milieux universitaires et de la coopération internationale : 20%
- Contribution préalable à une ou à des études sur la question des réfugiés et de leur intégration dans l'enseignement supérieur : 20%
- Expérience professionnelle et projets de référence dans la région euro-méditerranéenne : 20%
- Compétences techniques : 10%
- Compétences linguistiques (maîtrise parfaite de la langue française - niveau équivalent à B2 ou à C1) ; (niveau équivalent à C1 ou à C2) : 10% (maîtrise parfaite de la langue française ne correspond pas à B2 mais au moins à C1).
- Connaissances de la langue arabe (souhaitable)

L'offre financière sera également prise en considération dans le processus de sélection

8. Processus de Validation et évaluation

Le processus de validation des candidatures passera par 3 étapes :

1. Recrutement : Un appel à candidature sera passé après validation des termes de références par les membres du Comité Qualité
2. Validation : La sélection finale se fera par les WP leaders
3. Evaluation : Le choix de l'expert sera effectué par le Comité de Contrôle de Qualité et sera contracté par l'université Sétif 2

Les candidats seront sélectionnés sur la base des critères précités.

Veillez noter que toute candidature recevra une réponse à l'issue de la procédure de recrutement par l'Université Sétif 2 en tant que chef de file. L'expert sera ensuite sélectionné par le Comité de Contrôle Qualité.



Création de Capacités Institutionnelles
d'Intégration des Réfugiés dans
l'Enseignement Supérieur

9. Budget

Un budget maximal de 15.000 euros a été alloué à cette activité d'évaluation. Il est rappelé que les frais de voyage et de séjour pour la participation aux réunions prévues par ce contrat seront couverts par ce budget.

10. Calendrier des paiements

Les paiements seront effectués sur la base des factures envoyées par l'expert et sur présentation du rapport d'activité, comme suit :

- 20% à la signature du contrat ;
- 50 % à la remise du premier rapport ;
- 30% à la fin du projet et soumission du rapport final d'évaluation.

11. Forme du contrat

Les biens ou services exigés par le projet Ci-RES à la suite de l'appel doivent être conformes aux conditions contractuelles de ces termes de références. Le projet est coordonné par l'Université Sétif 2. Les termes et conditions sont ceux de l'organisation susmentionnée.

12. Contact : Coordinateur Université Mohamed Lamine Debaghine, Sétif 2

Projet Ci-RES : contact@ciresproject.eu

Naouel Abdellatif Mami : dr.abdellatifnaouel@yahoo.fr

Mouna Nencib: nencibmouna2015@gmail.com

Le dernier délai de réception des dossiers est fixé au **19/04/2020**.

Objet du courriel : Candidature : Evaluation externe du projet Ci-RES – nom/prénom.

13. Protection des données

Dans le cadre de la réalisation de l'évaluation de ce projet, le contractant doit respecter les règles de confidentialité suivantes :

- Toutes les données relatives à ce projet sont confidentielles.
- L'information n'est accessible qu'à ceux dont l'accès est autorisé.
- Le coordinateur autorise au contractant, à répertorier les données dans des supports papiers ou électroniques ayant pour but la réalisation des activités qui lui sont confiées. Toutefois, le coordinateur ne donne aucun droit au contractant l'utilisation, la divulgation ou la publication des données ou des résultats obtenus dans le cadre de son activité.

